

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Compte-Rendu de la réunion du Conseil de Communauté du mardi 15 novembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 9 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes E. GARRET, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ, I. GUISE, A. S. DELAUTTRE,

Mm Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, J. C. MAYEUX, B. CAILLE, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, L. ANTINORI, D. CARON, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, P. WELELE, F. CARON, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
Mme A. S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,
M. Ch. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAILLY,
M. D. LEDRU, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,
M. F. CARON, absent et excusé, a été suppléé par Mme F. BRAS,

Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,
Mme I. GUISE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
M. J. C. MAYEUX, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

La séance ouverte, le conseil de communauté a entendu la communication de Monsieur le Président sur l'événement climatique subi par la commune de Bihucourt et sur le soutien logistique et technique apportée à la commune à la suite de cet événement

Le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés :

Délibération 2022-129 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 4 octobre 2022 et des décisions attachées à la réunion de conseil du 15 novembre 2022.

Délibération 2022-132 - Approbation de la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire au titre de l'opération Petites Villes de Demain.

Délibération 2022-133 - Finances - Budget Principal 2022 – Décision Modificative n°3. (1 abstention).

Délibération 2022-134 - Finances - Budget annexe Développement Economique 2022 – Décision Modificative n°3 (1 abstention).

Délibération 2022-135 – Finances - Annulation des pénalités pour absence de travaux des installations d'assainissement non collectif non conformes pour les sinistrés de la commune de Bihucourt.

Délibération 2022-136 – Urbanisme - Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLUi du Sud Artois.

Délibération 2022-137 - Approbation des Contrats d'assurances RC, Dommages aux Biens, Auto-collaborateurs et risques informatiques.

Délibération 2022-138 - Environnement - Correction de la délibération 2022-072 du 7 juin 2022 concernant l'acquisition d'une parcelle de terre au CCAS de Croisilles pour les travaux de lutte contre le ruissellement à St Léger.

Délibération 2022-139 - Programme Alimentaire Territorial - Appel à Initiatives pour le Développement de l'Agriculture Biologique (AIDAB) 2023.

Délibération 2022-140 – Environnement – Travaux sur le cours d'eau « Hirondelle » Phase 2 – demande de subvention au titre du dispositif FIEET du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Délibération 2022-141 - Tableau des emplois – PAT - Création poste chargé de mission Invisibles.

Délibération 2022-142 - Service Enfance Jeunesse – reversement trop perçus familles des ACM août 2022.

Délibération 2022-143 - Evolution du service d'informations aux associations : du PIVA à GUIDASSO.

Le conseil de communauté a pris acte à l'unanimité des membres présents et représentés :

Délibération 2022-130 - Présentation du rapport d'activités du conseil de développement Arras – Pays d'Artois.

Délibération 2022-131 - Présentation du rapport d'activités de l'intercommunalité du Sud Artois pour l'exercice 2021.

Le conseil de communauté a entendu :

La question de Monsieur Michel FLAHAUT concernant le souhait de voir créer une commission ruralité pour porter la voix des communes rurales de l'intercommunalité

La réponse de Monsieur COTTEL par rapport à la question posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 30.